

PAR COURRIEL

Québec, le 18 février 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May,
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 30 janvier 2025, la députée de D'Arcy-McGee déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale du Québec demandant :

- La création d'une ressource responsable de la prévention, recherche, formation et prise en charge des soins de plaies pour les personnes en situation de handicap et son financement adéquat pour en assurer l'accès direct et rapide à cette clientèle et pour les établissements de santé pour les régions de l'Est du Québec;
- La consolidation des ressources naturelles par l'ajout de professionnels et l'élargissement de son mandat pour soutenir les démarches auprès des établissements de santé et autres parties concernées pour les régions de l'Ouest du Québec.

La description des travaux mentionnés ci-dessous fait référence à l'organisation de services pour les personnes avec une blessure médullaire dans le cadre du continuum de services en traumatologie (CST) qui est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Comme établi lors de la mise en place des deux centres d'expertise pour les blessures médullaires (CEBM) en 1997, leur mandat se réalise à l'intérieur de trois zones de performance : la prestation de services cliniques, le développement et la diffusion des connaissances ainsi que le développement du continuum et la coordination des services.

... 2

Ceci inclut entre autres des responsabilités à l'égard de :

- La mise en place d'un suivi clinique répondant aux besoins variés et récurrents des personnes avec une blessure médullaire sur le plan biopsychosocial, notamment quant à la prévention et le traitement des complications pouvant découler de la blessure médullaire ;
- La formation visant le développement des connaissances des autres intervenants du continuum sur la problématique globale de la clientèle et sur les moyens d'intervention appropriés.

Dans ce contexte, les deux CEBM ont mis en place une offre des services dans les cas de soins de plaies pour les personnes avec une blessure médullaire, soutenue par des outils et des formations destinés aux intervenants :

- Le CEBM de l'Ouest du Québec dispose d'une clinique de soins de plaies complexes, les cas plus légers de plaies étant traités par les équipes du maintien à domicile;
- Le CEBM de l'Est du Québec offre une clinique de coordination multidisciplinaire pour les plaies assurant une hiérarchisation des services pour les rendre disponibles le plus près des usagers.

Ces modèles sont différents, mais adaptés aux réalités démographiques et géographiques des territoires desservis. Ils reposent sur la contribution et l'expertise des professionnels de la santé de proximité pour la détection, l'évaluation et le traitement des plaies de stades 1 et 2, avec orientation des usagers vers les cliniques spécialisées pour les plaies de stades 3 et 4.

Les CEBM collaborent étroitement et constamment afin d'examiner les solutions possibles pour optimiser cette offre de services dans l'ensemble de la province. Les CEBM sont par ailleurs très actifs par rapport à la prévention des plaies de pression, notamment par la sensibilisation et la formation du personnel des centres hospitaliers de leur territoire et par l'identification précoce des usagers à risque.

Bien que toujours d'actualité, le mandat des CEBM fera l'objet d'une révision par le MSSS avec l'objectif de fournir des orientations claires sur les responsabilités des CEBM en ce qui concerne l'organisation attendue des soins et des services pour la prise en charge des plaies de pression.

Cette démarche tiendra compte des recommandations émises sur le sujet, notamment des demandes de la présente pétition, déjà incluses dans les recommandations de l'organisme Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-Qc) dans le cadre d'un mandat octroyé par le MSSS visant l'amélioration des différents maillons du continuum de soins et services à l'intention des personnes avec une blessure médullaire. Nous sommes convaincus que cette mise à jour permettra d'optimiser l'accès, la qualité et l'efficacité des soins et des services offerts à cette clientèle.

Outre le rôle et les responsabilités incombant aux CEBM, la plaie de pression est un enjeu qui touche une population beaucoup plus large que les personnes vivant avec une blessure médullaire. La prévention et la gestion des plaies de pression est une affaire de tous les professionnels de la santé, et ce, peu importe le lieu où les soins et services de santé sont donnés, incluant les soins à domicile. En effet, la gestion des soins de plaies relève entre autres des équipes de soins infirmiers et des équipes interdisciplinaires, en fonction des besoins individuels des usagers. Le processus de gestion des plaies, incluant la prévention et le suivi, est déjà structuré selon des lignes directrices et est pris en charge directement par les professionnels de la santé dans chaque établissement.

En terminant, le Québec dispose de programmes de formation continue qui visent à renforcer les compétences des professionnels de santé dans des domaines spécialisés, dont les soins de plaies. L'ajout de nouveaux professionnels et l'expansion des services doivent être envisagés de façon réfléchie, par Santé Québec et les équipes sur le terrain, afin d'assurer une amélioration de l'efficacité des soins tout en tenant compte des priorités financières et de l'organisation des services de santé au Québec.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

c.c. M. Frédéric Abergel, Santé Québec

N/Réf. : 25-MS-00458-001